Académie des Sciences d'Outre-Mer

Séance n°13 du vendredi 6 novembre 2026

Quels leviers pour consolider et approfondir une relation entre la France et l'Afrique fondée sur des bénéfices mutuels ?

- Note de synthèse et perspectives d'action-

Séance présidée par Olivier de Bernon, président de l'Académie, et coordonnée par Patrick Sevaistre, membre libre.

Contributions de Kako Nubukpo, Étienne Giros, Pierre Jacquemot et Roland Portella, dont le texte a été communiqué par écrit en raison de son absence. Échanges avec la salle, notamment avec Marc Trouyet, conseiller spécial à la Direction d'Afrique et de l'océan Indien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

1. Du diagnostic à une nouvelle doctrine d'action

La séance s'inscrit dans le prolongement direct du rapport 2025 du groupe de travail de l'Académie sur la relation entre l'Afrique et la France, présidé par Jean-Marc de La Sablière et adopté par le Bureau de l'Académie.

Jean-Marc de La Sablière a rappelé que, si la relation franco-africaine a connu une dégradation profonde, notamment à la suite de l'échec sahélien, du développement des ressentiments décoloniaux et d'une adaptation insuffisante aux nouvelles attentes africaines, il convient d'éviter toute lecture excessivement décliniste.

Le Sahel ne représente pas l'ensemble du continent. La fin de la présence militaire permanente française dans plusieurs pays ne signifie pas nécessairement la disparition des alliances et des coopérations. La France conserve des atouts importants, notamment dans les domaines économique, culturel, universitaire, de la formation militaire et de la coopération entre sociétés civiles.

Pour autant, Jean-Marc de La Sablière a souligné **l'absence d'une véritable stratégie globale de la France à l'égard de l'Afrique**. La priorité africaine n'est plus clairement affichée dans la politique étrangère française, tandis que la dispersion des centres de décision, leur fonctionnement en silos et l'insuffisance de coordination interministérielle nuisent à la cohérence et à la lisibilité de l'action française. À ce déficit de pilotage s'ajoute l'absence d'une incarnation politique suffisamment forte de cette relation.

Or, pour des raisons de sécurité, d'économie, de géopolitique et d'influence, la France et l'Europe ont un intérêt majeur à maintenir une relation forte avec l'Afrique, comme les pays africains peuvent avoir intérêt à conserver des partenariats étroits, mais modernisés, avec les Européens. La reconstruction d'une relation équilibrée et durable suppose donc non seulement de nouvelles orientations, mais également un dispositif politique et administratif adapté, capable d'en assurer la continuité et la mise en œuvre.

Enfin, Jean-Marc de La Sablière a appelé l'attention de l'Académie sur **la question des migrations africaines vers l'Europe**, dont l'importance stratégique demeure insuffisamment prise en compte. Sous l'effet conjugué de la croissance démographique, du changement climatique et de la persistance de crises déstabilisatrices, les pressions migratoires pourraient s'accentuer au cours des prochaines décennies.

Reconnaissant que le groupe de travail n'avait pas pu dégager de convergence suffisante pour approfondir ce sujet complexe dans son rapport, il a souhaité que l'Académie poursuive spécifiquement cette réflexion dans le cadre de nouveaux débats consacrés à l'avenir des relations entre l'Afrique et l'Europe.

Ces observations ont constitué un point de départ essentiel pour la séance : **comment transformer la reconnaissance d'intérêts réciproques en une stratégie cohérente, partagée et effectivement mise en œuvre ?**

2. Quatre contributions complémentaires

- **Kako Nubukpo – De la dépendance subie aux interdépendances choisies**

Kako Nubukpo inscrit le renouvellement de la relation franco-africaine dans une transformation plus générale de la place de l'Afrique dans les relations internationales.

Les pays africains entendent désormais diversifier leurs partenariats, affirmer leurs souverainetés et choisir leurs interdépendances, plutôt que de s'inscrire dans des relations privilégiées ou exclusives héritées du passé.

Cette évolution ne doit cependant pas masquer les fragilités persistantes du continent : insécurité, inégalités, pression démographique, vulnérabilités climatiques et risque d'une nouvelle spécialisation extractive de ses économies.

L'enjeu est donc de construire des partenariats qui accompagnent les priorités africaines de transformation économique, d'industrialisation, d'intégration régionale et de création d'emplois.

La France doit accepter de ne plus définir seule les solutions, mais contribuer à celles que les acteurs africains élaborent eux-mêmes. Il s'agit moins de proposer un modèle de développement que de mettre des compétences et des ressources au service de trajectoires librement choisies.

L'idée directrice est celle d'une Afrique qui ne veut plus être l'objet des stratégies des autres puissances, mais un acteur capable de définir les conditions de ses partenariats.

- **Pierre Jacquemot – Refonder la coopération autour des acteurs, des savoirs et des territoires**

Pierre Jacquemot part d'un constat : la contraction durable de l'aide publique au développement marque l'épuisement du modèle traditionnel de coopération. Plutôt que de chercher à le restaurer à l'identique, il propose d'en tirer parti pour construire un nouveau paradigme.

Celui-ci doit d'abord reconnaître les forces de changement présentes dans les sociétés africaines : innovations locales, savoirs endogènes, initiatives fondées sur l'ingéniosité, la frugalité et l'inclusion. L'une des difficultés majeures reste leur passage à l'échelle.

La coopération doit dès lors privilégier des actions localisées, adaptées aux réalités territoriales et définies avec les acteurs concernés. Les organisations africaines de la société civile doivent être davantage associées aux décisions et pouvoir bénéficier plus directement des financements.

Pierre Jacquemot souligne également la valeur stratégique des réseaux culturels, universitaires et scientifiques français. Il propose de préserver et de faire évoluer les Instituts français vers des espaces plus authentiquement franco-africains, tout en mobilisant davantage les capacités de recherche de l'IRD, du CIRAD, de l'Institut Pasteur et des universités.

Il suggère également la mise en œuvre effective de la loi du 9 mai 2026 sur la restitution des objets culturels spoliés en Afrique pendant la colonisation.

La circulation des personnes constitue une autre priorité : les restrictions et les difficultés d'obtention des visas compromettent les échanges entre étudiants, chercheurs, entrepreneurs et artistes, pourtant essentiels à la confiance mutuelle.

Enfin, il avance plusieurs pistes de financement : nouvelle génération de contrats de désendettement-développement, affectation de la taxe sur les transactions financières à la solidarité internationale, mobilisation de droits de tirage spéciaux et partage des risques entre financements publics et privés.

Sa proposition fondamentale consiste à abandonner la logique verticale de l'aide, pour passer d'une « posture de surplomb » à une « posture embarquée », fondée sur la coproduction des solutions et la reconnaissance des capacités africaines.

- **Étienne Giros – Les entreprises comme acteurs d'une nouvelle relation économique**

La contribution économique portée par Étienne Giros met au centre de la réflexion le rôle des entreprises françaises et africaines dans la construction de partenariats durables.

Malgré la dégradation de certaines relations politiques, les entreprises françaises conservent des implantations, des compétences et une expérience du terrain qui constituent des atouts importants. Elles évoluent cependant dans un environnement devenu beaucoup plus concurrentiel, où aucune préférence historique ne peut être considérée comme acquise.

Le renouvellement de la relation suppose donc de déplacer son centre de gravité de la seule sphère politique et institutionnelle vers les entreprises, les investissements productifs et les partenariats économiques.

La présence économique française doit être appréciée non seulement à travers les flux commerciaux ou les capitaux investis, mais aussi par sa contribution à la création d'emplois, à la formation, à la transformation locale et au développement d'entreprises africaines.

Cette évolution appelle des partenariats entre groupes français et entreprises locales, une meilleure intégration des PME africaines dans les chaînes de valeur et une participation plus active des secteurs privés aux décisions économiques.

Le dialogue public-privé constitue ici un levier essentiel pour améliorer le climat des affaires, réduire les obstacles à l'investissement et renforcer la prévisibilité des cadres réglementaires.

La dimension européenne est également déterminante : face à l'ampleur des besoins et à la concurrence internationale, les entreprises françaises doivent pouvoir s'appuyer sur des instruments européens plus lisibles, notamment dans le cadre de Global Gateway, en y associant pleinement leurs partenaires africains.

L'enjeu est de passer d'une logique de présence économique française à une logique de création de valeur partagée, dans laquelle l'entreprise est à la fois un investisseur, un employeur, un partenaire industriel et un acteur du développement local.

- **Roland Portella – Donner aux acteurs économiques et sociaux africains les moyens de changer d'échelle**

Dans sa contribution écrite, Roland Portella s'interroge sur l'existence d'un véritable « désir de France » en Afrique et sur la lisibilité de la stratégie française. Il invite à mieux identifier les avantages comparatifs de la France, à clarifier l'articulation entre action nationale et européenne et à prendre pleinement en compte les aspirations africaines à la souveraineté.

Il développe ensuite trois leviers opérationnels.

Le premier est **le renforcement des PME africaines**. Face au coût élevé du crédit et à l'insuffisance des garanties, il propose de développer les mécanismes de partage des risques, les financements à impact et des fonds industriels soutenus par les grandes entreprises et leurs filiales africaines. L'objectif est de permettre l'émergence d'entreprises de croissance, capables de créer des emplois et de structurer des filières productives, au-delà des dispositifs classiques de sous-traitance.

Le deuxième levier concerne **les diasporas africaines**. Roland Portella propose de mobiliser une fraction de leur épargne et de leurs transferts financiers vers des investissements

productifs, tout en développant des mécanismes de transfert de compétences. La réussite de ces initiatives suppose des dispositifs financiers crédibles, une ingénierie adaptée et une confiance renforcée entre les États et leurs diasporas.

Le troisième levier porte sur **les ONG et les organisations de la société civile**. Confrontées à la contraction des financements publics, elles doivent diversifier leurs ressources, améliorer leur gouvernance, rendre leurs résultats plus visibles et construire des relations plus équilibrées avec les organisations africaines, dont l'expertise de terrain doit être pleinement reconnue.

Roland Portella rappelle ainsi que le renouvellement de la relation franco-africaine ne peut rester une ambition diplomatique ou institutionnelle : il doit permettre aux acteurs économiques et sociaux africains de disposer effectivement des financements, des compétences et des responsabilités nécessaires pour conduire leurs projets.

3. Un éclairage du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

- **Marc Trouyet – Le renouvellement de la politique française : quelles traductions concrètes ?**

Intervenant dans les échanges avec la salle, Marc Trouyet, conseiller spécial à la Direction d'Afrique et de l'océan Indien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, a rappelé que la politique française de renouvellement de la relation avec l'Afrique, engagée depuis 2017, s'inscrit déjà dans une démarche de transformation.

Celle-ci vise à modifier à la fois la posture française — travail mémoriel, restitutions patrimoniales, évolution de la présence militaire — et ses méthodes, en privilégiant les investissements durables et solidaires, l'entrepreneuriat, les industries culturelles et créatives, la jeunesse et les diasporas.

Il a également souligné le développement des investissements et des implantations économiques françaises, y compris dans les pays africains anglophones.

Son intervention conduit ainsi à poser une question essentielle : **comment mieux reconnaître les transformations déjà engagées par la France, en améliorer la lisibilité et surtout en mesurer les effets concrets, afin que le renouvellement annoncé de la relation soit effectivement perçu et partagé par les partenaires africains ?**

4. Les principaux enseignements transversaux

Malgré la diversité de leurs approches, les contributions font apparaître plusieurs convergences.

La souveraineté africaine doit être considérée comme le point de départ du partenariat, et non comme un obstacle à contourner. Les partenaires africains doivent participer pleinement à la définition des priorités et des modalités d'action.

La coopération doit devenir une démarche de coproduction. Les intérêts français et africains ne sont pas nécessairement identiques, mais doivent être explicités, reconnus et négociés.

La transformation productive et l'emploi constituent des objectifs essentiels. Les investissements doivent renforcer les capacités locales, les entreprises africaines, les compétences et les chaînes de valeur.

Les acteurs de terrain doivent prendre davantage de responsabilités. Entreprises, universités, collectivités, diasporas et organisations de la société civile ne peuvent plus être de simples relais de politiques définies ailleurs.

L'influence française doit être repensée. Elle ne peut plus se fonder principalement sur l'héritage ou la présence, mais sur l'utilité des contributions, la fiabilité des engagements et la reconnaissance des résultats.

Enfin, **la crédibilité de la relation dépendra de sa capacité d'exécution**. La multiplication des déclarations et des dispositifs ne saurait remplacer des engagements précis, suivis et évaluables.

5. Dix orientations pour passer des principes à l'action

Les propositions suivantes, issues du rapprochement des contributions, constituent des pistes de prolongement des travaux de l'Académie.

1. **Définir conjointement quelques priorités de coopération**, adaptées aux besoins et aux stratégies des pays africains partenaires.
2. **Généraliser la codécision dans les projets structurants**, de leur conception à l'évaluation de leurs résultats.
3. **Développer le co-investissement productif et les chaînes de valeur locales**, en associant davantage les entreprises africaines aux projets industriels.
4. **Faciliter le financement et la croissance des PME africaines**, notamment par les garanties, les fonds industriels et le partage des risques.
5. **Renforcer le dialogue public-privé**, en associant les organisations professionnelles à la préparation des réformes et au suivi des engagements.
6. **Faire de la formation, de la recherche et de la circulation des compétences des priorités**, notamment en facilitant les mobilités universitaires, scientifiques et professionnelles.
7. **Soutenir les initiatives territoriales et les savoirs endogènes**, en favorisant leur accès aux financements et leur passage à l'échelle.
8. **Mobiliser les diasporas comme investisseurs et partenaires de compétences**, grâce à des instruments adaptés et sécurisés.
9. **Renouveler les financements et les méthodes de coopération**, en combinant instruments publics, financements privés, mécanismes de désendettement et partenariats plus équilibrés avec les acteurs locaux.
10. **Mettre en place un suivi public des résultats**, reposant sur un nombre limité de projets, des responsabilités identifiées et des indicateurs communs de bénéfices mutuels.

6. Conclusion – De l'influence héritée à l'utilité partagée

La séance du 6 novembre confirme qu'une relation renouvelée entre la France et les pays africains est possible et souhaitable, à condition d'en accepter les transformations fondamentales.

L'Afrique entend désormais définir ses propres priorités et choisir ses partenaires. La France conserve des compétences et des atouts importants, mais ceux-ci ne pourront produire durablement de l'influence que s'ils répondent à des besoins reconnus et contribuent à des résultats tangibles.

Les contributions montrent également que cette ambition ne relève pas des seuls gouvernements. Elle exige la mobilisation conjointe des entreprises, des institutions de recherche et de formation, des collectivités, des diasporas et des organisations de la société civile.

Les observations du représentant du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères rappellent que plusieurs transformations ont déjà été engagées. Elles soulignent, en retour, l'importance de mieux articuler les orientations politiques, leur mise en œuvre et leur appropriation par les partenaires africains.

Trois exigences pourraient guider cette nouvelle relation : **l'utilité, la coproduction et la preuve**.

- L'utilité, parce que les partenariats doivent répondre à des priorités effectivement exprimées.
- La coproduction, parce que les décisions, les responsabilités et les risques doivent être partagés.
- La preuve, parce que la crédibilité des engagements dépendra désormais des résultats obtenus et de leur évaluation.

La relation franco-africaine ne se renouvellera durablement ni par la nostalgie de l'influence passée, ni par la multiplication des déclarations d'intention. Elle se reconstruira à travers la capacité des partenaires français et africains à concevoir, financer, réaliser et évaluer ensemble des projets répondant à leurs intérêts respectifs.

L'enjeu n'est plus seulement de déterminer quelle place la France souhaite conserver en Afrique, mais quelle valeur la France et ses partenaires africains veulent désormais produire ensemble.
